



PREMIER MINISTRE

SERVICE DE PRESSE

Paris, le 29 avril 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Président de la République et le Premier ministre ont pris connaissance avec regret de la lettre par laquelle le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes leur fait part de son souhait de cesser ses fonctions.

Conformément à l'article L. 130 du code des postes et des communications électroniques, le Premier ministre François FILLON a saisi l'Assemblée nationale et le Sénat afin que la commission compétente de chaque assemblée puisse exprimer un avis sur le choix de la personnalité pressentie pour succéder à M. MALLET. Il s'agit de M. Jean-Ludovic SILICANI, conseiller d'Etat.

Jusqu'à la nomination de son successeur, M. MALLET exercera la plénitude de ses compétences.